

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT :

SIENNA IMPACT SOLIDAIRE (Part A - FR001400N9G6)

Initiateur : SIENNA GESTION

Site internet : www.sienna-gestion.com

Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 02/03/2026

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS : Le Fonds a pour objectif d'investir entre 50% minimum et 80% maximum de son actif net en titres non cotés d'entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) agréées en application de l'article L. 3332-17-1 du code du travail, ainsi qu'en titres d'entreprises non cotées à impact social et environnemental, tout en visant une performance financière positive, en cohérence avec les spécificités et les enjeux de ce secteur. Le Fonds bénéficie du Label Finansol.

Ces entreprises et entités non cotées sur les marchés ont pour objectif de répondre à une problématique sociale, culturelle, et/ou environnementale (lutte contre l'exclusion, mal-logement, innovation santé, recyclage et valorisation des déchets, énergies, lien intergénérationnel, mobilité, solutions pour améliorer le confort de vie, etc.).

Ces investissements peuvent prendre la forme de billets à ordre, de bons de caisse, d'obligations, d'obligations convertibles et de participation au capital (apports en fonds propres et quasi-fonds propres, de titres participatifs et de prêts participatifs).

Les investissements solidaires se caractérisent généralement par leur faible liquidité, aussi la gestion fera son possible pour s'assurer que les structures solidaires prévoient un dispositif de remboursement dont l'objectif est d'assurer une certaine liquidité de leurs titres.

Le Fonds investira également pour une part minimum de 20% de son actif net dans des produits de taux, instruments du marché monétaire et des OPC monétaire ou de catégories obligataires (en application de la position recommandation AMF n°2020-03 ou bénéficiant du Label ISR).

Poche solidaire

La poche solidaire s'inscrit dans une démarche de financement à impact, autrement-dit, elle cherche à travers ses investissements à générer un impact social et environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier. La sélection des entreprises est réalisée par les équipes de gestion, appuyées par l'équipe Finance Durable de Sienna Gestion. Les projets sont sourcés par l'équipe de gestion directement ou indirectement auprès des structures de l'économie sociale et solidaire. Les équipes de gestion procèdent aux vérifications KYC, notamment la vérification des agréments solidaires par les entités financées. Le Fonds a ainsi vocation à financer : l'accès au logement, l'accès à l'emploi, l'accès au soin, l'accès à l'éducation et à la formation, la préservation des ressources via une consommation responsable, une économie circulaire ou la transition écologique, etc. Le Fonds s'engage à assurer une évaluation rigoureuse et transparente de l'impact social et/ou environnemental des investissements réalisés.

Poche non investie en titres solidaires

Afin d'assurer la liquidité, l'actif non investi dans des titres d'entreprises à impact ou d'entreprises solidaires et d'utilité sociale est investi dans des produits de taux, instruments du marché monétaire et/ou des organismes de placement collectif monétaire ou de catégorie obligataire.

90 % minimum des investissements du Fonds au titre de la poche non investie en titres solidaires, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par la société de gestion sur la base de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). La sélection des titres pour déterminer l'univers d'investissement se fait en plusieurs étapes et se base sur l'intégration de critères extra-financiers.

A partir des émetteurs de l'univers de départ (segment corporates et financières du Bloomberg Euro Aggregate + segment Etats/agences d'Etat/ organisations internationales du Bloomberg Euro Aggregate), Sienna Gestion construit son Univers d'investissement responsable après application d'exclusions sectorielles (charbon, tabac, etc.) et normatives. La société de gestion s'appuie sur les notations ESG de l'agence Sustainalytics. Ces notations ESG sont produites sur la base des risques identifiés comme matériels sur chaque secteur. Sustainalytics retient les enjeux ESG les plus pertinents, ceux présentant un impact significatif sur la valeur financière d'un émetteur et, par conséquent, sur le risque financier et le profil de rendement d'un investissement sur cet émetteur. Exemple de critères ESG: programme de lutte contre le changement climatique, valorisation du capital humain, rémunération des dirigeants. Les controverses ESG, qui révèlent les insuffisances ou les failles de ces systèmes de management, sont également intégrées dans ce calcul du risque ESG.

Pour les émetteurs privés, à partir de la liste des exclusions sectorielles et normatives ainsi que de l'analyse ESG des émetteurs, Sienna Gestion compare les émetteurs dans chaque secteur d'activité et les classe selon une approche ' Best in class '. A partir de ce classement, Sienna Gestion exclut au minimum 20% des émetteurs de l'univers de départ (segment corporates et financières d'environ 700 émetteurs du Bloomberg Euro Aggregate).

Concernant les émetteurs souverains, Sienna Gestion classe les émetteurs selon une approche ' Best in universe ' consistant à comparer les émetteurs entre eux.

A partir de ce classement, Sienna Gestion exclut au minimum 20% des émetteurs de l'univers de départ (segment Etats/agences d'Etat/ organisations internationales d'environ 45 émetteurs du Bloomberg Euro Aggregate).

Instruments utilisés

Le Fonds pourra être investi jusqu'à 80% de son actif net en actions et valeurs assimilées, et jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Les titres non cotés prennent la forme de Billets à ordres, Titres de créance à taux fixe, variable, indexé,

Obligations hybrides (notamment les obligations convertibles, subordonnées). Instruments du marché monétaire (notamment les bons du trésor, titres négociables à court et/ou moyen terme, commercial papers, prêts participatifs). Le fonds pourra être investi jusqu'à 100% de son actif net en OPC.

SFDR : Article 9 : le Fonds poursuit un objectif d'investissement durable. Il est classé article 9 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

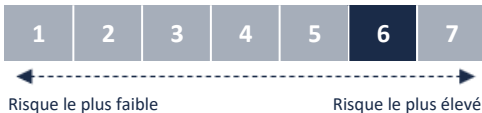
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : La valeur liquidative de chaque catégorie de Parts est calculée sur une base bimensuelle, en divisant l'Actif Net du Fonds alloué à cette catégorie de Parts par le nombre de Parts émises de cette catégorie, tous les 15 de chaque mois et tous les derniers jours calendaires de chaque mois, dans la mesure où il s'agit d'un jour ouvré. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, la Valeur Liquidative est calculée le premier jour ouvré précédent.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de liquidité : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille du fonds et, in fine, une baisse de la valeur liquidative de celui-ci.

Risque de crédit, de contrepartie sur un même co-contractant et d'émetteur : Il s'agit, d'une part du risque de baisse d'un titre et d'autre part du risque de défaillance d'un émetteur ou d'un co-contractant. La baisse de la valeur des titres sur lesquels est exposé le FIA peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Cependant, ce risque est limité par la procédure élargie de sélection des émetteurs décrite dans la partie actifs de la note détaillée.

Risque lié aux petites capitalisations et aux secteurs spécialisés ou restreints : Les investissements en petites capitalisations ou dans des secteurs spécialisés ou restreints peuvent faire l'objet d'une volatilité supérieure à la moyenne. Les petites entreprises peuvent se trouver dans l'incapacité de générer de nouveaux fonds aptes à soutenir leur croissance et leur développement, leur direction peut manquer de vision ou elles peuvent développer des produits destinés à des marchés nouveaux et incertains.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans			
INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS			
SCÉNARIOS		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
MINIMUM	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
TENSIONS	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 870,00 €	9 610,00 €
	Rendement annuel moyen	-1,30%	-0,79%
DÉFAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 880,00 €	9 610,00 €
	Rendement annuel moyen	-1,20%	-0,79%
INTERMÉDIAIRE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940,00 €	9 660,00 €
	Rendement annuel moyen	-0,60%	-0,69%
FAVORABLE	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 080,00 €	9 850,00 €
	Rendement annuel moyen	0,80%	-0,30%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/07/2017 et le 31/07/2022

Scénario intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2018 et le 30/06/2023

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2019 et le 31/12/2024

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	76,00 €	372,86 €
Incidence des coûts annuels (*)	0,76%	0,75%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,76% avant déduction des coûts et de -0,69% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,66% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	66,00 €
Coûts de transaction	0,10% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	10,00 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur . Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : <https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable

Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.